

Présentation de la section sportive handball

La section sportive handball du collège Jean de la Fontaine offre aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans l'activité sportive handball par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale.

Les objectifs de la section sportive handball du collège La Fontaine sont de proposer un parcours de réussite éducative, scolaire, citoyenne et sportive.

- Contribuer au développement et à l'entretien de la santé physique et morale des élèves, notamment en contribuant à l'épanouissement de l'élève, développer l'estime de soi, la confiance en soi et l'autonomie.
- Contribuer à la réussite scolaire des élèves et les valoriser au travers de leur réussite sportive.
- Construire avec l'élève un projet valorisant, nécessitant un investissement régulier et permettant le développement de valeurs citoyennes telles que la coopération, le respect, la solidarité, le goût de l'effort, l'esprit sportif.
- Mettre en place des conditions sportives favorables afin de faire progresser les élèves vers la pratique la plus performante possible : aspects techniques, tactiques, individuels et collectifs.
- Valoriser l'image et l'attractivité du collège et promouvoir la pratique du handball dans le cadre de l'association sportive et du club partenaire.

Fonctionnement de la section

L'entrée dans la section se fait sur candidature et sur la base du volontariat. Pour y entrer, le candidat remplit le dossier de candidature et le rapporte le jour des tests. Ces tests ont lieu sur l'année précédant l'entrée dans la section.

Les entraînements ont lieu 2 fois par semaine le mardi et le vendredi de 15h05 à 16h55. L'emploi du temps des classes composées d'élèves de section est aménagé pour ces heures d'entraînement se retrouvent dans l'emploi du temps scolaire de chaque élève. Les séances seront assurées conjointement par M. Roels professeur d'EPS du collège responsable de la section et les éducateurs du club de Crépy-en-Valois, diplômés fédéraux.

L'engagement sur la section se fait sur le long terme. Un élève qui entre en 6^{ème} s'engage jusqu'à la sortie du collège en fin de 3^{ème}. Une charte unit les élèves, les parents, le collège et le club partenaire. Un(e) élève de section a pour devoir de s'engager scolairement et sportivement. En cas de manquement aux engagements, les responsables de la structure et la direction du collège peuvent mettre fin à la participation de l'élève à la section sportive.

